Des migrants dénoncent les freins au regroupement familial

10/04/2017 à 13h59

Son appartement, Malek l'a choisi pour son épouse. Deuxième étage sur cour et coin cuisine ouvert sur un petit salon. Un espace au cœur de Drancy (Seine-Saint-Denis) que Rabha, son épouse, aimerait à coup sûr. Pourtant, la jeune femme de 31 ans attend à Tizi Ouzou, en Algérie, un feu vert qui ne vient pas.

Quelque part à la préfecture de Bobigny, son dossier est empilé avec ceux de plus d'un millier d'autres candidats au regroupement familial. Dix-sept mois que son mari a demandé à la faire venir, et elle ne peut toujours pas lancer sa demande de visa, qui nécessitera à son tour des mois. Alors, quand Marine Le Pen propose dans son programme de « mettre fin à l'automaticité du regroupement », quand François Fillon ou Emmanuel Macron préviennent qu'ils vont « durcir le processus », Malek soupire, se demandant bien ce que cela pourrait signifier.

En 2015, 11 514 personnes ont bénéficié du regroupement. Sous la gauche comme sous la droite, les statistiques se ressemblent et les barrages sont les mêmes. « Tous ceux qui ont un emploi précaire, un logement exigu ou mal structuré, par exemple parce qu'ils n'ont pas assez de chambres, sont refusés », observe Lise Faron, de la Cimade, l'une des principales associations d'aide aux étrangers. Quant aux autres, ils attendent « en moyenne un an et demi ou deux ans », observe encore l'humanitaire, alors que le délai réglementaire devrait se limiter à six mois en préfecture.

Ce n'est pas Malek qui la contredira. « Le 9 novembre 2015,

j’ai déposé mon dossier à l’Office français de l’immigration et de l’intégration [OFII]. Le 16 mars 2016, l’OFII est venu vérifier que je disposais bien de plus de 22 mètres carrés. Mon dossier est parti en préfecture le 26 juillet et depuis, plus rien… »

(…) Le Monde

(Merci à Defjux69)